

FOCUS SUR LES SPASAD

Hors série N°1 - Septembre 2016

Créés par le décret du 25 juin 2004 et codifiés à l'article D. 312-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), les Services Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) assurent les missions d'un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et les missions d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). L'accompagnement se réalise dans les actes de la vie quotidienne et lors des soins aux personnes fragiles à domicile.

Les SPASAD peuvent être constitués sous forme de Groupement Coopératif Social ou Médico-Social ou sous forme de Convention de Partenariat.

Une organisation intégrée SSIAD-SAAD

Le SPASAD est basé sur un modèle intégré d'organisation SSIAD-SAAD.

Le SPASAD permet aux SSIAD et aux SAAD de partager l'organisation des prises en charge, le personnel sur des situations communes et le périmètre territorial d'intervention.

Les évaluations sont communes tout au long de l'accompagnement en partant de l'évaluation de la première demande aux questionnaires de satisfaction annuels. Il en va de même pour l'accueil physique et téléphonique, les supports d'information, l'organisation de la continuité des interventions, la coordination avec les partenaires et le projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins avec le consentement des usagers.

Les missions du SPASAD

Les SPASAD prennent en charge les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes atteintes de pathologies chroniques.

Leurs missions sont les suivantes :

- Ils s'assurent de la qualité de la réponse apportée aux besoins de la personne accompagnée, du rôle et de la place offert aux proches aidants dans l'organisation et la mise en place des prestations,
- Ils ont l'objectif de protéger, de maintenir la santé physique et mentale des personnes prises en charge dans les activités de la vie quotidienne ainsi que l'autonomie de leurs fonctions vitales,
- Ils réalisent des actions de prévention sur la dénutrition, la déshydratation, les chutes à domicile, l'isolement. Ils peuvent également mettre en place des activités physiques et cognitives,
- Ils ont un rôle de repérage, d'alerte et de signalement des situations d'isolement, de fragilités, de perte d'autonomie et d'aggravation,
- Ils veillent à l'amélioration continue du service rendu aux personnes accompagnées en organisant les interventions d'aides et des soins à domicile,
- Ils mettent en place des partenariats utiles (exemples : établissements de santé, caisse de retraite, professionnels libéraux etc...) afin d'accompagner le retour à domicile,
- Ils mettent en place des actions de coordination et de prévention avec les centres de santé.

Le fonctionnement du SPASAD

L'infirmier coordonnateur est référent de la personne accompagnée ayant besoin des prestations d'aides et de soins. Il effectue les visites d'évaluation des attentes et des besoins de la personne accompagnée et les visites de réévaluation. Il élabore également le projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins.

Le responsable de secteur peut participer à l'évaluation globale des attentes et des besoins de la personne accompagnée puis à l'élaboration du projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins fait par l'infirmier coordonnateur.

Les auxiliaires de vie et les aides-soignants collaborent ensemble pour la prise en charge de la personne en gardant leurs missions.

Témoignages d'expérimentations

Pour les équipes aidantes et soignantes :

Le SPASAD permet de développer le travail d'équipe avec la mise en place d'un dossier unique « Aides et Soins ». Les équipes aidantes et soignantes échangent et partagent des objectifs.

Le professionnalisme des équipes s'améliore avec des grilles de suivi des tâches et des transmissions plus pertinentes.

Pour les personnes accompagnées :

Les personnes accompagnées constatent une meilleure transmission des informations entre les aides à domicile et les aides-soignants.

Les projets individualisés sont adaptés aux besoins des personnes et rédigés avec leur participation ainsi que celle de leur famille.

La communication est globalement améliorée entre les infirmières coordinatrices des SSIAD et les responsables secteurs des SAAD.

Nous avons l'honneur de vous indiquer que nous avons débuté l'expérimentation SPASAD-ALDS